



**BULLETIN D'ADHÉSION**  
**SEPTEMBRE 2023 À SEPTEMBRE 2024**

**PARENTS PAKAPS :**

NOM :  
PRÉNOM :

NOM :  
PRÉNOM :

ADRESSE :  
TÉLÉPHONE :  
EMAIL :

**KAP KIDS :**

NOM :  
PRÉNOM :  
DATE DE NAISSANCE :

NOM :  
PRÉNOM :  
DATE DE NAISSANCE :

NOM :  
PRÉNOM :  
DATE DE NAISSANCE :

NOM :  
PRÉNOM :  
DATE DE NAISSANCE :

**MONTANT DE L'ADHÉSION**

- PRIX LIBRE  
 DON (MONTANT LIBRE) : \_\_\_\_\_

**TOTAL :**

- règlement par chèque à l'ordre de l'association PAKAP  
 règlement par virement  
 espèces

Je soussigné(e) ..... autorise l'association à utiliser les photographies de mon enfant ou de moi-même, réalisées au cours des manifestations organisées par l'association, sans droit ni redevance, pour toutes les publications (externe ou interne) et renonce à toute poursuite quant à leur utilisation pour une durée illimitée.

J'accepte et je m'engage à respecter le règlement de l'association.

Fait à Draveil, le

Signatures :





## POURQUOI ADHÉRER À L' ASSOCIATION PAKAP ?

Devenir membre de PAKAP c'est avant tout l'envie d'encourager l'association et lui permettre de mettre en oeuvre de nombreux projets pour les enfants.

Les statuts de l'association prévoient quatre catégories de membres, chacun pouvant participer selon ses envies, besoins, contraintes...

**Les membres d'honneur** sont les personnes ayant participé à la création de l'Association ou les personnes ayant été désignée en cette qualité par le Conseil d'Administration.

**Les membres actifs** sont les personnes physiques qui participent régulièrement à la vie de l'Association et contribuent à la réalisation des objectifs.

**Les membres adhérents** sont les personnes qui bénéficient des services de l'Association, sans s'impliquer de façon active dans sa gestion.

**Les membres sympathisants** sont les personnes physiques ou morales qui soutiennent l'Association mais ne s'engagent pas activement dans l'organisation.

Quelque soit le type de membre, adhérer à l'association PAKAP c'est aussi :

- avoir accès gratuitement au Bokal
- permettre à son enfant de participer aux ateliers réservés aux adhérents
- être invité aux réunions associatives
- être informé des projets de l'association et pouvoir s'y associer
- pour ceux qui le souhaitent participer activement au développement de l'association

Alors, êtes-vous kap ??

Merci pour votre aide !!

